



Les membres du Synode ont délibéré sur le développement de la situation après la tenue à Kiev de l'Assemblée de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Le 7 juin 2022, pendant la séance du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe, ses membres ont discuté du développement de la situation après la tenue d'une Assemblée de l'Église orthodoxe ukrainienne, le 27 mai, à Kiev.

Les membres du Synode ont constaté avec regret que les autorités ukrainiennes et les extrémistes ukrainiens continuent à exercer des pressions sur les hiérarques, les prêtres, les moines et les laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Le Saint-Synode a exprimé son soutien à tous les hiérarques, prêtres, moines et laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne qui, conscients de la nécessité de respecter les canons, aspirent à agir conformément à l'ordre établi par la charte conférée le 27 octobre 1990 par Sa Sainteté le patriarche Alexis II de Moscou et de toutes les Russies, et observent la norme canonique de commémoration du patriarche de Moscou et de toutes les Russies pendant les offices liturgiques.

Les membres du Synode ont rappelé que la décision de modifier le statut de l'Église orthodoxe ukrainienne ne peut être prise que dans le cadre d'une procédure canonique, comprenant un décret du Concile local de l'Église orthodoxe russe. Ils ont souligné que des initiatives unilatérales en vue d'une modification du statut de l'Église orthodoxe ukrainienne risquait de provoquer un nouveau schisme. Le Saint-Synode a remarqué que le Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne avait attiré l'attention sur ce fait dans sa déclaration du 12 mai 2022, notant que toute discussion concernant le fonctionnement de l'Église orthodoxe ukrainienne devait avoir lieu dans un cadre canonique et ne devait pas provoquer de nouvelles divisions dans l'Église.

Les membres du Synode ont aussi appelé tous les hiérarques, prêtres, moines et laïcs à prier ardemment pour l'unité de l'Église.